



Reprise de société et salarié en fin de contrat.

Par ft1999

Bonjour,
j'ai créé ma société au 1/9/2011 et repris le local et l'employé de la société précédente.
Aujourd'hui je suis convoqué devant les prud'hommes pour un salarié de la société précédente, embauché en CDD et dont le contrat c'est terminé le 13/8/2011.

Pourquoi les prud'hommes me convoque avec la société précédente ? Je ne peux pas répondre de ce salarié puisqu'il avait déjà quitté la société au moment de la reprise ?
Pouvez vous me conseiller et me dire comment faire auprès du conseil des prud'hommes.

Avec mes remerciements

ft1999

Par pat76

Bonjour

Vous vous présentez devant le Conseil des Prud'hommes et vous demandez déjà à voir le contrat.

Peut être que l'ex-salarié demande une requalification du CDD en CDI.

C'est la partie adverse qui a fait convoquer les deux sociétés.

Vous n'avez pas reçu de pièces de la partie demanderesse indiquant ce qui est réclamé?

Par ft1999

Bonjour et merci pour la réponse.
Effectivement j'ai les conclusions et il demande la requalification du CDD en CDI évoquant que les tâches étaient liées à une activité durable. Sachant que l'entreprise a fermé l'agence vers la mi août, il faut croire que l'activité n'était pas si durable.

Moi j'ai créé ma société le 1/9, peuvent ils me contraindre à reprendre ce salarié ?

Cela me paraît tellement absurde.

Merci d'avance.

ft1999

Par pat76

Bonjour

Quel était le motif du CDD, remplacement d'un salarié absent, surcroît d'activité dans l'entreprise, contrat saisonnier ou contrat d'usage?

Quelle a été la durée de ce CDD qui s'est terminé le 13 août 2011?